

Paris, le 29 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS - BILAN SECURITE ROUTIERE 2018

L'année 2018 a été marquée par une **hausse du nombre de tués** au sein de la Capitale (+ 5), après la forte baisse enregistrée en 2017 (- 9 tués), dans un contexte de **baisse du nombre des accidents et des blessés** (respectivement - 5,4 % et - 5,6 %), **qui atteignent le plus bas niveau depuis la mise en place des statistiques de la sécurité routière.**

Les policiers de la préfecture de Police ont animé **1 889 actions de sécurité routière** dans Paris, ayant permis de sensibiliser **91 077 personnes** (+ 0,55 %), dont 59 215 en milieu scolaire (+ 3,5 %).

Ils ont également établi **550 908 contraventions** (+ 0,1 % par rapport à 2017¹) et constaté **17 010 délits routiers** (- 1,4 %).

I – Accidentalité 2018

Les accidents : 5 594 accidents ont été enregistrés en 2018 au sein de la Capitale, soit une baisse de - 5,4 % (317 accidents corporels en moins par rapport à 2017), **soit le niveau le plus bas depuis la mise en place des statistiques de la sécurité routière.**

Les blessés : 6 286 personnes ont été **blessées** lors de ces accidents contre 6 656 en 2017 (- 370), soit une baisse de - 6 %. Entre 2009 et 2018, la baisse est de - 31,53 %, soit une baisse de 8 points supérieure à celle enregistrée au niveau de la France métropolitaine. Les **usagers vulnérables** (piétons, cyclistes, 2 RM) représentent plus de 8 victimes sur 10.

En revanche, le nombre des **blessés hospitalisés** augmente, de 27,6% pour s'établir à **707** (550 en 2017, qui avait connu une forte baisse de près de 30%).

Les tués : Avec 36 tués² en 2018 dans Paris³, le bilan de la mortalité routière s'alourdit par rapport à 2017 (31 tués). Les 36 victimes se répartissent comme suit : **19 piétons, 13 utilisateurs de 2 roues motorisés, 3 cyclistes et 1 conducteur de voiture légère.**

¹ Données hors contrôle sanction automatisé, faisant abstraction de l'activité des ASP en 2017.

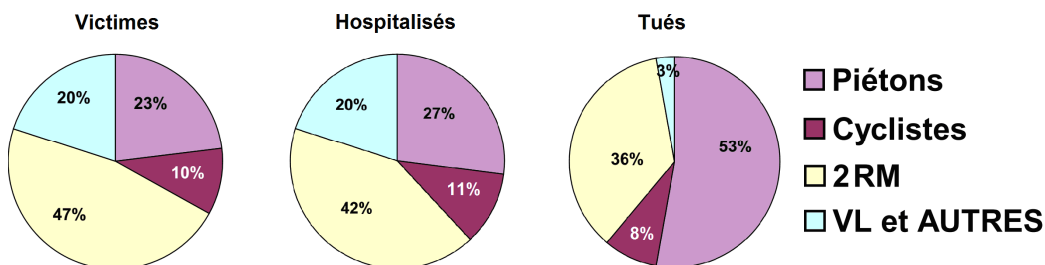
² Victimes décédées moins de 30 jours après l'accident. 2 victimes sont décédées dans Paris en 2018 à plus de trente jours, chiffre identique à 2017.

³ Dont 4 sur le Boulevard périphérique.

La situation des piétons, spécificité parisienne, se dégrade nettement par rapport à 2017 avec six morts supplémentaires.

Pour autant, en tenant compte de la population, Paris est le département hexagonal le moins touché par la mortalité routière.

Détail des victimes, blessés hospitalisés ou tués, par catégories d'usagers de la route



Les principaux facteurs identifiés⁴ d'accidents mortels sont :

- ▶ La présence d'alcool ou de stupéfiants (dans 18 des 36 accidents mortels) ;
- ▶ Le refus de la priorité due aux piétons (10 accidents sur passage piéton), mais également dans 5 accidents une traversée irrégulière du piéton ;
- ▶ Une vitesse excessive (dans 7 accidents) ou encore l'angle mort (dans 6 accidents).

En ce qui concerne la **conduite sous l'emprise de produits addictifs**, on note la présence simultanée d'alcool et de stupéfiants dans 5 accidents mortels, ainsi qu'un nombre de personnes sous influence de stupéfiants supérieur à celui de personnes en alcoolémie (présence de cannabis dans 10 accidents et de cocaïne dans 5).

Toujours s'agissant de ces accidents mortels, il convient de noter :

- ▶ L'implication des piétons dans 20 accidents mortels sur 36, avec une prédominance des conflits piéton / VL ;
- ▶ La part importante des **seniors** : 9 des 36 victimes ont plus de 65 ans et 12 des 19 piétons victimes ont plus de 60 ans. Inversement, 6 des 7 victimes « 14-29 ans » sont des **usagers de 2 roues** (2 en vélo et 4 en 2 RM).
- ▶ La surreprésentation des **hommes** au sein des victimes décédées (26 pour 10 femmes), notamment chez les usagers de 2 RM (11 sur 13) et les piétons (13 sur 19).
- ▶ Que **26** des 36 victimes **habitent à Paris** (8 en en petite couronne, tous usagers de 2 RM, et 2 en grande couronne).

II – Contrôle – Sanction

Les services de la préfecture de police ont établi à Paris, en 2018, **550 908 contraventions** (hors contrôle sanction automatisé et stationnement payant).

Les contraventions pour les **infractions liées à la conduite** augmentent notamment pour les plus dangereuses, tels les feux rouges (+ 8,9 %, avec un total de 24 135 contraventions dont plus du tiers commises par les deux-roues motorisés), l'utilisation des sens interdit (4414 faits en 2018) ou le non-respect des équipements de sécurité (5 892 contraventions ont été ainsi dressées pour non-port des gants par les conducteurs de deux-roues motorisés, 2484 pour non-port du casque).

⁴ Plusieurs facteurs possibles dans un même accident.

Le nombre de **délits routiers** constatés est en baisse de - 1,4 % (17 010 délits) mais la vigilance reste de mise. En effet, les **18 811 dépistages d'alcoolémie** pratiqués en 2018 dans Paris ont permis de relever 3 742 infractions, dont **3 043 délits**. En ce qui concerne la conduite après usage de **stupéfiants**, **10 228 dépistages** ont été réalisés (+ 29,5 %), permettant la constatation de **2 542 délits** (+ 35,1 %).

En lien avec la mise en œuvre des mesures issues des décisions du CISR de janvier 2018, les infractions pour **refus de priorité à piéton** sont en hausse de + 49,3 %.

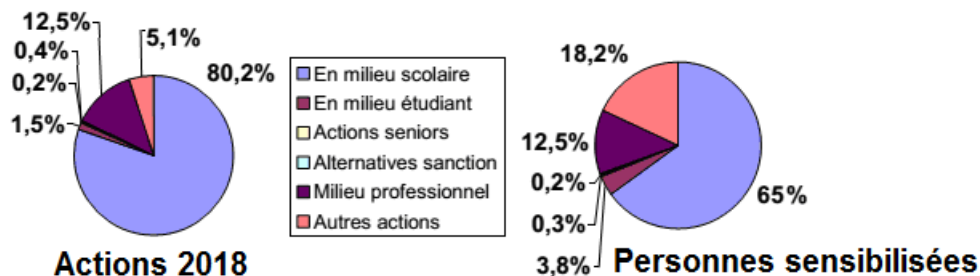
Les policiers ont également constaté cette année 17 482 infractions aux règles régissant la vitesse autorisée.

A cette activité s'ajoutent enfin les **506 581 messages d'infraction émis par les radars automatiques implantés dans la Capitale, sur le boulevard périphérique et dans la Ville**.

Enfin, l'unité de vidéo verbalisation de la préfecture de police (UVV) a poursuivi sa montée en puissance au cours de l'année 2018, procédant à 119 193 relevés d'infractions. 70 400 correspondent à des circulations non autorisées dans les voies bus et 14 897 à du stationnement ou des arrêts non autorisés dans ces mêmes voies ; 22 489 à du stationnement gênant ou très gênant ; 7713 au non respect des sas vélos et 2981 au non-respect de feux rouges. Une expérimentation est actuellement menée s'agissant de la constatation de l'infraction d'encombrement de carrefours.

III – Actions de prévention

Les **1 889 actions de sécurité routière** organisées ou animées par les personnels de la préfecture de Police dans Paris, ont permis de sensibiliser **91 077 personnes**.



On note une prépondérance des actions en **milieu scolaire** (permis piétons) et de celles en **milieu professionnel**, nouvel enjeu du « Document Général d'Orientations pour la sécurité routière 2018-2022 de Paris » qui a été signé le 24 mai 2018 par le Préfet de Police, le Procureur de la République, le Recteur de Paris, la Ville de Paris, l'APHP et la CRAMIF, en présence du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière.

Le suivi de ce DGO se fait dans le cadre de réunions régulières d'un **Comité de Pilotage**, dont la dernière, associant la préfecture de police, le parquet, la Ville de Paris, l'APHP s'est tenue le **29 janvier dernier**.

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr /01 53 71 28 73